

Procès verbal du conseil communautaire du 19 mai 2010 à 18h30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 10 mai 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. JL. WOZNIAK, V. BECK, G. BOUTRON, TJ. HERSTOWSKI, R. MAREK, D. BAYART, J. BOROWSKI, C. GILLET, J. JACQUEMIN, H. JAGER, R. JAGER, S. JOTZ, G. KOENIG, E. MAIWURM, JC. MICHEL, P. MORITZ, G. PEXOTO,

Etaient excusés : Mme H. MALESKA, MM. F. CLAISER, F. GATTI, JF WOLF respectivement suppléés par Mme BICKAR, MM. L. BECKER, E. BENOIST, R. MAREK

Secrétaire de séance : M. Gaston BOUTRON

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2010 a été adopté à l'unanimité.

La liste des points soumis au Conseil :

Avant la séance, M. Jacques GUITTER, accompagné de Mme Cathy BRUNDALLER, a effectué une présentation de la Mission Locale.

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Compte Administratif 2009
- 2) Compte de gestion 2009
- 3) Affectation des résultats 2009
- 4) Rapport administratif 2009
- 5) ASBH - Subvention de fonctionnement pour la Halte d'enfants - exercices 2010
- 6) Placement de trésorerie - communication

II - PERSONNEL

- 1) Modification du tableau des emplois.
- 2) Modification du régime indemnitaire (PSR)

III - MARCHES - TRAVAUX

- 1) Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

IV - STADE NAUTIQUE

- 1) Modification de la régie de recettes
- 2) Acquisition de licences pour le stade nautique

V - BIBLIOTHEQUE

- 1) Modification du règlement intérieur et fermeture temporaire

VI - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- 1) Attribution de subvention aux amicales de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes du Warndt

VII - ASBH

- 1) Reconduction du chantier d'insertion

VIII - DIVERS et COMMUNICATIONS

I - AFFAIRES FINANCIERES

1) Compte Administratif 2009

Le document présenté par M. le Président a été adopté, le Président s'étant retiré lors du vote.

M. PEXOTO s'étonne de la différence importante entre les réalisations et les prévisions sur l'article 6574 du budget principal.

M. le Président explique que les prévisions étaient trop pessimistes.

M. PEXOTO demande pourquoi les recettes d'investissement ne sont pas élevées dans le budget annexe.

M. le Président indique que l'Agence de l'Eau plafonne le montant de ses versements.

2) Compte de gestion 2009

- Budget Général
- Service Assainissement

Rapporteur : M. le Président

Le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur a pour objet de retracer l'exécution du budget en cours de l'exercice écoulé, de faire le point sur les opérations d'investissement en cours et de dégager les résultats.

Le compte de gestion dressé par le receveur comprend le bilan d'entrée, le développement de la balance définitive des comptes, le développement des opérations effectuées au titre de l'exécution du budget, les résultats des différentes sections du budget ainsi que la valeur des comptes des valeurs inactives.

Ces deux documents dégagent les mêmes résultats.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT de donner quitus au receveur municipal pour le compte de gestion de

l'exercice 2009 tant pour le Budget Général que pour le Budget Assainissement.

Décision : adopté

3) Affectation des résultats 2009

Budget Général

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2009 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 2 638 320.57 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 3 950 943.86 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Section d'investissement :

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 faisait apparaître un excédent de 2 817 570.60 €.

Le résultat de l'exercice 2009 est de 1 133 373.26 €.

Le résultat cumulé 2009 est donc de 3 950 943.86 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter cette somme de 3 950 943.86 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté.

Section de fonctionnement :

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 faisait apparaître un excédent de 3 778 882.66 €.

1 778 882.66 € avaient été affectés en section d'investissement pour la couverture des restes à réaliser de 2008. Restaient donc 2 000 000 € en section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2009 est de 638 320.57 €.

Le résultat cumulé 2009 est donc de 2 638 320.57 €.

Pour couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2009 qui s'élèvent à 3 072 363.99 €, il convient de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir porter la somme de 2 638 320.57 € au compte 1068.

Décision : adopté

Service Assainissement

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2009 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 423 574.75 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 448 383.30 €.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT :

Section d'investissement :

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 faisait apparaître un excédent de 39 550.95 €.

Le résultat de l'exercice 2009 est de 408 832.35 €.

Le résultat cumulé 2009 est donc de 448 383.30 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter cette somme de 448 383.30 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté.

Section d'exploitation :

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 faisait apparaître un excédent de 678 459.47 €.

138 560.28 € avaient été affectés en section d'investissement pour la couverture des restes à réaliser de 2008. Restaient donc 539 899.19 € en section d'exploitation.

Le résultat de l'exercice 2009 est de - 116 324.44 € (déficit).

Le résultat cumulé 2009 est donc de 423 574.75 €.

Pour couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2009 qui s'élèvent à 606 812.33€, il convient de reporter l'intégralité de l'excédent d'exploitation en section d'investissement.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir porter la somme de 423 574.75 € au compte 1068.

Décision : adopté

4) Rapport administratif 2009

Le document a été joint en intégralité à la présente.

5) ASBH - Subvention de fonctionnement pour la Halte d'enfants - exercices 2010

Rapporteur : M. le Président

Le budget prévisionnel 2010 présenté par l'ASBH s'équilibre à hauteur de 242 700 €.

Les prévisions de recettes s'établissent comme suit :

-	Participation de la ville de CREUTZWALD :	92 100 €
-	Participation des usagers :	48 000 €
-	Participation de la CAF :	100 000 €
-	Participation du Conseil Général :	2 600 €

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT d'adopter le budget prévisionnel présenté et d'accorder la participation financière de 92 100 € sollicitée. Cette somme sera reversée à la commune de CREUTZWALD.

Décision : adopté

6) Placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 février 2008, le conseil communautaire avait accordé à son président délégation pour effectuer des placements au mieux des intérêts de la commune.

Un placement en Bons du trésor Négociables de 1 000 000 € a été réalisé à échéance du 05/05/11.

Le taux de précompte est de 0.452%.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

II - PERSONNEL

3) Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : M. le Président

Pour les besoins des services, il y a lieu de supprimer :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un poste de technicien supérieur territorial en chef,

et de créer :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste d'ingénieur territorial.

Décision : adopté

4) Modification du régime indemnitaire (PSR)

Rapporteur : M. le Président

Le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 institue une prime de service et de rendement qui vient remplacer la prime de service et de rendement jusqu'alors en vigueur.

La PSR sera calculée, à compter du 1^{er} mai 2010, sur une base fixée par arrêté ministériel et coefficientée de 0 à 2 en application du texte précité Cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel établi en fonction de la manière de servir de l'agent.

Si l'application de la modification du 15 décembre 2009, devait avoir pour résultat une baisse du montant de la PSR préalablement perçu, l'agent conservera à titre personnel la somme de l'ancienne prime.

Le nouveau dispositif est applicable aux collectivités locales sous réserve de l'intervention d'une nouvelle délibération.

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver l'application de cette nouvelle réglementation aux agents de la CCW,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Décision : adopté

III - MARCHES - TRAVAUX

2) Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald pour mettre en place un marché pour la fourniture de produits et matériels d'entretien pour une période d'un an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans au maximum.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à une consultation en procédure adaptée et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le Pouvoir Adjudicateur, après consultation de la Commission des Marchés Publics, signera et notifiera le(s) marché(s).

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur de la Communauté de Communes du Warndt s'assurera de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive du groupement.

Décision : adopté

IV - STADE NAUTIQUE

3) Modification de la régie de recettes

Rapporteur : M. Gaston BOUTRON

Par décision du conseil communautaire du 13 décembre 1999 il a été institué une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Stade Nautique. Aujourd'hui, afin d'améliorer les services offerts au public, il est proposé de modifier cette régie. Il conviendrait d'autoriser le régisseur principal, ainsi que les régisseurs suppléants, à collecter les sommes provenant de la vente de boissons, sandwiches et autres denrées.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir modifier la régie de recettes en étendant son objet à la vente de denrées conformément à l'article R.1617-6 du CGCT. Les régisseurs informeront leurs assurances de la modification de l'objet de la régie.

Décision : adopté

4) Acquisition de licences pour le stade nautique

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil a autorisé M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'une licence de 1^{ère} catégorie pour la vente de denrées au stade nautique.

Décision : adopté

V - BIBLIOTHEQUE

2) Modification du règlement intérieur et fermeture temporaire

Rapporteur : M. Jean-Luc WOZNIAK

La bibliothèque intercommunale du WARNDT se transforme progressivement en médiathèque. Le souhait de la CCW est de transférer les fonds et le personnel de l'actuelle bibliothèque sise rue Cochois dans les locaux de la médiathèque dont l'entrée principale se fera place de Condée aux environs de la rentrée scolaire de septembre.

Mais, le personnel de la bibliothèque doit aujourd'hui assurer l'accueil du public, le rangement des ouvrages empruntés, les animations mais également préparer le transfert.

Il s'agit notamment de constituer les nouveaux fonds (livres, CD et DVD), les informatiser et les couvrir. Au total, pour l'ouverture près de 20 000 ouvrages devraient constituer le 1^{er} fonds.

Dans un souci d'organisation et d'optimisation des ressources, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser la fermeture de la bibliothèque du 5 juillet au 28 août inclus.
- autoriser, pour la période du 1^{er} juin au 3 juillet, le prêt de 12 livres maximum par utilisateur. Tous les livres empruntés durant cette période seront à rendre le mercredi 15 septembre 2010 au plus tard.

Décision : adopté

VI - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

2) Attribution de subvention aux amicales de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de verser en 2010 une subvention de 38 € par sapeur pompier actif et 15 € par jeune sapeur pompier à chaque amicale de sapeurs pompiers des communes membres de la Communauté de Communes du WARNDT, sous réserve que les amicales soient régulièrement constituées en association.

Décision : adopté

VII - ASBH

2) Reconduction du chantier d'insertion

Rapporteur : M. le Président

Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Warndt a été créé par délibération de la CCW du 28 septembre 1999. Il intègre, sous l'encadrement d'un tuteur technique et le suivi des différents partenaires du service public de l'emploi, la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur de sites ainsi qu'un programme diversifié de formations.

Cette opération suppose l'embauche de 23 personnes : 17 bénéficiaires du RMI ainsi que 6 jeunes de moins de 26 ans en contrats aidés. Le but de cette action est de les aider à surmonter les obstacles de l'insertion et de leur permettre une progression professionnelle.

Selon les termes de la convention, l'ASBH assure la gestion administrative et financière de l'opération, ainsi que l'encadrement et le suivi sur le chantier. L'ASBH assure également la fonction employeur du tuteur technique et des contrats aidés. Outre une participation financière, les communes de la CCW apporteront en contrepartie leur soutien logistique.

En ce qui concerne la reconduction du chantier du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, le budget prévisionnel de l'opération présenté par l'ASBH s'élève à 322 160 € et le financement s'établit comme suit :

- Aide de l'Etat à travers le contrat urbain de cohésion sociale : 12 600 €
- Aide de l'Etat à travers le dispositif des ateliers et chantiers d'insertion : 4 500 €
- Aide de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers les emplois aidés : 204 400 €
- Aide de la CCW : 38 500 €
- Aide du Conseil Général de la Moselle : 50 240 €
- Produits des services : 11 920 €

Il est proposé au conseil de la CCW :

- D'émettre un avis favorable à la reconduction de cette opération.
- D'accorder l'aide sollicitée de 38 500 €. Cette participation sera versée par dixième.
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec l'ASBH et tout document nécessaire à la concrétisation du projet.

- Décision : adopté

VIII - DIVERS et COMMUNICATIONS

M. le Président indique que la saison estivale débutera au stade nautique le 26 juin.

M. le Président rend compte de l'état d'avancement des travaux de la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h00.